

plepuis, 2 conils, etc. Depuis la passation de ce contrat, le 22 juin 1593, ledit seigneur de Rébé aurait fait accord avec ledit de Pomey, par lequel il aurait été convenu que celui-ci, avec sa femme, et sa famille pendant sa vie, et après lui, un de ses enfants, fils ou fille, pourrait habiter dans ladite tour, baillant autre lieu pour la garde desdits prisonniers, sans toutefois pouvoir y faire autre demeure, sans la volonté dudit seigneur de Rébé. Depuis ce temps, M. de Pomey a, à ses coûts et dépens, fait réparer ladite grande tour et fait rebâtir les manoirs dudit château de la Goutte, arraché les garennes, remis les fossés en état, ainsi que le jardin auparavant en friche et ruiné, et dans ce château a fait sa résidence actuelle et tenu un geôlier, en une chambre dudit château, ce qui est très gênant pour lui et sa famille ; et comme les prisons dudit Amplepuis ne soulaient être au château de la Goutte ains au château vieux d'Amplepuis, au-dessous et joignant ledit bourg d'Amplepuis, Zacharie de Rébé a remis irrévocablement le château de la Goutte à Briand de Pomey, en s'y réservant la justice haute, moyenne et basse, et le fief qui lui en sera fait à toutes mutations, à sa première réquisition, moyennant le prix de 1,000 livres tournois. M. de Pomey sera tenu de faire bâtir une maison pour loger les prisonniers d'Amplepuis, tant civils que criminels et une chambre pour la demeure d'un geôlier dans ladite prison, pour lesquelles constructions sera pris du bois dans la forêt de Molluron dépendant de la seigneurie d'Amplepuis, et les pierres et matériaux qui se trouveront aux ruines et mesures du vieux château.

Le 30 mai 1613, le seigneur de Rébé promet de maintenir sieur Briand de Pomey dans la possession de la maison et chastel de la Goutte.

Le 25 décembre 1617, M. Briand de Pomey mourut en son château de la Goutte.